

VALEUR MOYENNE DES MOISSONS DES CHAMPS DEPUIS DIX ANS

Le bulletin mensuel des statistiques agricoles qui vient d'être publié indique des comparaisons saisissantes.—
Prix pour la décade.

L'exposé suivant des valeurs moyennes des moissons des champs dans le Dominion, de 1908 à 1918, est extrait du dernier numéro du Bulletin mensuel des statistiques agricoles, rédigé par M. Ernest H. Godfrey, F.S.S., et publié par le Bureau fédéral des statistiques:

Depuis l'institution du présent service de rapports sur les moissons par le gouvernement fédéral en 1908, des correspondants ont fait des rapports annuels sur les prix reçus par les cultivateurs pour chacune des moissons du Canada, et les moyennes compilées de ces rapports ont été publiées annuellement comme annales définitives des moissons chaque année.

Ces annales ont été réunies en un tableau pour une plus grande commodité de référence et, en outre, on a calculé et inclut les moyennes annuelles pour (1) les cinq années 1908-1912, (2) les cinq années 1913-17, et (3) les dix années 1908-1917.

En examinant ce tableau relativement aux principales moissons, et pour tout le Canada, on remarquera la grande différence entre les prix d'avant et d'après la guerre. En 1913, le prix moyen du blé du printemps au Canada était de 66 cents le boisseau, la moyenne la plus basse pour la période d'avant-guerre étant de 60 cents en 1912, tandis que la moyenne la plus élevée a été de 83 cents en 1909. En 1914, le prix s'est élevé à \$1.24 le boisseau et en 1917 et 1918, le prix était de \$1.93 et \$2.02, respectivement. Pour les premières cinq années (1908-12) la moyenne était de 69 cents le boisseau, et pour les deuxièmes cinq années (1913-17) elle était de \$1.17.

Pour toute la période de dix années (1908-1917) elle a été de 98 cents.

Le prix de l'avoine a été le plus bas en 1912 et 1913, i.e., 32 cents le boisseau durant ces deux années; le plus haut prix dans ces deux années ayant été de 39 cents en 1908. En 1914, le prix a été de 48 cents, et en 1918 il s'était élevé à 78 cents le boisseau. La première moyenne quinquennale a été de 35 cents et la deuxième de 47 cents, tandis que pour la période de dix ans le prix moyen par boisseau a été de 42 cents.

L'orge, qui en 1913 se vendait 42 cents, le plus bas prix pour la période de cinq ans (1908-13), s'est élevé à 60 cents en 1914, à \$1.08 en 1917 et \$1 en 1918. La moyenne de cinq ans (1908-12) a été de 47 cents; de 60 cents (1913-17) et 59 cents pour la période décennale de 1908-17.

Les récoltes de lin se sont élevées de 97 cents en 1913, à \$3.13 en 1918, les prix moyens quinquennaux étant de \$1.17 et \$1.47 et la moyenne décennale \$1.32.

Les pommes de terre qui se vendaient 49 cents le boisseau en 1913 et 1914, et 59 cents en 1911, se sont élevées à 60 cents en 1915, à 81 cents en 1916, et \$1.01 en 1917, tombant à 98 cents en 1918. Pour les premières cinq années, la moyenne a été de 46 cents, pour les deuxièmes cinq années de 68 cents, et pour la période de dix ans elle a été de 56 cents.

En 1918 le prix moyen du foin et du trèfle était de \$16.25, le plus haut prix durant onze ans; le plus bas prix ayant été de \$9.85 en 1910. Pour les cinq années 1908-12 le prix a été de \$11.48, pour les années 1913-17 il était de \$12.23 et pour les dix années 1908-17 il était de \$11.86.

RECENSEMENT DE L'INDUSTRIE DES INSTRUMENTS ARATOIRES

Total du capital de plus de soixante-dix millions placé.

Le bureau des Statistiques fédérales a préparé un rapport préliminaire sur l'industrie des instruments aratoires au Canada pour l'année civile de 1917, couvrant 90 manufactures. Par provinces, la situation de ces établissements, tel qu'énoncé dans le numéro de mars du Bulletin mensuel des Statistiques agricoles, est comme il suit: Alberta, 1; Manitoba, 7; Nouvelle-Écosse, 1; Ontario, 56; Ile du Prince-Édouard, 1; Québec, 21, et Saskatchewan, 3.

Le capital placé dans cette industrie est comme il suit: Total du capital placé, \$70,493,801, divisé comme il suit: Terrain, bâtiments et garnitures, \$13,381,463; machines et outils, \$6,140,082; matériaux en mains, stock en cours de fabrication, produits finis, combustible, etc., \$23,127,626; argent comptant, comptes de commerce et d'exploitation et effets à recevoir, \$27,844,630. Le total du capital placé représente une augmentation sur 1915 de \$10,946,710, ou 18.4 pour cent.

Salaires et gages des employés: Le total des salaires payés en 1917 s'est élevé à \$1,329,736, soit une augmentation de \$273,938 sur 1915, ou de 25.9 pour cent. Le total des gages payés en 1917 s'est élevé à \$8,027,036, de \$3,126,066 qu'il était en 1915, ou 156.8 pour cent. La moyenne du montant payé aux employés à gages en 1917 a été de \$338. Le nombre total des salaires payés en 1917 a été de 10,131, de 6,737 qu'il était en 1915. Le nombre moyen des employés à gages chaque mois en

Statistiques ontariennes.

La province d'Ontario est trois fois aussi grande que les Îles Britanniques et une fois et demie aussi considérable que le Texas, d'après l'Annuaire du Canada pour 1918, publié par le statisticien fédéral. De l'est à l'ouest, elle mesure 1,000 milles et 1,075 milles du sud au nord. Ontario comprend plus de 230,000,000 d'acres de terre, dont 13,500,000 seulement sont cultivées. Plus de 20,000,000 d'acres de la meilleure terre arable sont prêts à recevoir les premiers coups de la charrue. La construction récente de chemins de fer et l'ouverture de routes pour la colonisation ont rendu accessibles de vastes régions de terres à ferme en friche et de forêts vierges dans le nord de l'Ontario.

1917 a été de 9,563, le plus petit nombre ayant été de 9,003 en septembre, et le plus grand nombre de 10,027 en décembre. Le nombre total individuel des employés à gages sur le bordereau de paie en 1917, a été de 24,895. Sur un résumé total d'employés à gages, on a trouvé que 1,118 avaient reçu de \$12 à \$25 par semaine, 4,271 de \$15 à \$20 par semaine, 2,033 de \$20 à \$25 par semaine et 1,163 au taux de plus de \$25. Le reste a été payé à un taux inférieur à \$12.

Le coût total des matériaux employés en 1917 s'est élevé à \$15,599,691, soit une augmentation de \$9,616,551 sur 1915, ou 160.7 pour cent, et la valeur totale des produits s'est élevée de \$13,372,506 à \$32,364,340, ou de 142 pour cent. La valeur nette des produits, ou la valeur ajoutée par la fabrication a été de \$16,764,649 en 1917; en 1915 elle était de \$7,389,270. On trouve la valeur nette en soustrayant le coût total des matériaux employés de la valeur totale des produits.

LIMITE FIXÉE À LA RÉÉDUCATION DES SOLDATS

Toute demande devra être faite en dedans d'un an après la publication du décret de l'Exécutif.—Arrêté en date du 19 mai.

Un arrêté en conseil, basé sur un rapport soumis par le ministre du Rétablissement civil des soldats à l'effet de fixer une limite aux demandes pour cours de rééducation, a été passé le 19 mai et se lit comme suit:

Le comité du Conseil privé a pris connaissance d'un rapport, daté le 13 mai 1919, du ministre du Rétablissement civil des soldats, soumettant que le ministère du Rétablissement civil des soldats a été autorisé, de temps à autre, à donner une rééducation aux membres du corps expéditionnaire canadien qui ont subi, comme résultat de leur service, des incapacités qui les empêchent de reprendre leur occupation antérieure ou qui, pour d'autres raisons étaient considérés éligibles à recevoir ladite éducation aux frais du public. Le nombre d'hommes suivant actuellement les cours de rééducation est de 6,989 et l'on s'attend à ce que ce nombre soit bientôt augmenté considérablement.

Le ministre soumet de plus qu'en autant que les hommes auxquels la rééducation est offerte seront tous démobilisés sous peu, on devrait fixer une limite quant au temps durant lequel des de-

mandes pour un cours de rééducation pourront être faites.

En conséquence, le ministre recommande comme suit:

Qu'aucun ancien membre des forces navales ou militaires canadiennes n'ait droit aux avantages de la rééducation sous le ministère du Rétablissement civil des soldats, à moins que demande pour un cours de rééducation ne soit faite dans les douze mois de la date de la passation de cet arrêté en conseil, ou douze mois de la date de la retraite ou décharge des forces navales ou militaires, quelle que soit la plus éloignée des deux, pourvu que, si un ex-membre des forces a été transféré ou passé directement par le ministère de la Milice et de la Défense ou le département du Service Naval, au ministère du Rétablissement civil des soldats pour une continuation de traitement, tel ex-membre des forces ait droit à six mois de la fin de tel traitement pendant lesquels il pourra faire sa demande pour et commencer son cours. Le comité agréé la recommandation ci-dessus et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

VALEUR DE L'ARROSAGE POUR PRÉVENIR LES IN- SECTES DESTRUCTEURS

A cette saison de l'année, une attention toute particulière devrait être portée à la prévention des ravages causés par les maladies et les insectes destructeurs. Il est possible par une application en temps opportun d'arrosage convenable de maîtriser effectivement plusieurs de nos pires maladies et insectes destructeurs.

Une note des fermes expérimentales se lit comme suit: On peut diviser en trois classes les matières d'arrosage: Premièrement, il y a les fongicides, tels que le mélange Bordeaux et les lotions de chaux sulfureuse, que l'on emploie pour maîtriser ou prévenir le développement des maladies fongueuses, comme la gale du pommier, et la nielle de la pomme de terre. Deuxièmement, les arrosages empoisonneurs, comme l'arséniate de plomb, pour maîtriser les insectes rongeurs comme la mouche à patates, les chenilles, etc., et, troisièmement, les arrosages par contact, comme l'émulsion de pétrole et de sulfate de nicotine pour détruire les insectes suceurs, comme le poux des plantes.

En choisissant les arrosages convenables sous chacun de ces trois chefs, on peut employer un arrosage combinant les trois ensemble et ainsi, en une seule application, on a un fongicide et un insecticide combinés. Un bon arrosage combiné se fait comme suit: 4-4-40 Bordeaux, consistant en 4 livres de chaux non éteinte, 4 livres de sulfate de cuivre, et 40 gallons d'eau, auxquels on ajoute 3 livres d'arséniate de plomb ou 2 livres d'arséniate de chaux sous forme de pâte (si on se sert de la forme sèche, la moitié de cette quantité) pour détruire les insectes rongeurs, ou si l'on trouve des aphides ou poux des plantes, on devrait ajouter un tiers de chopine de sulfate de nicotine, ou, comme alternative, la chaux sulfureuse peut remplacer le mélange Bordeaux.

Ne retardez pas l'application jusqu'à ce que la maladie ou l'insecte soit devenu évident par ses ravages, mais l'arrosage doit se faire à temps pour prévenir les dommages. Une application d'arrosage n'est pas une guérison, c'est un préventif.

Ne croyez pas qu'une seule application suffise. Rappelez-vous qu'à cette saison de l'année le feuillage grandit

SUPERPHOSPHATES COMME ENGRAIS.

Les producteurs de blé des parties septentrionales plus froides du Canada pourraient trouver certains avantages en se servant de superphosphates comme engrais. Dans un article récent publié par la *Gazette Agricole*, du mois de mai, le docteur F. T. Shutt, chimiste fédéral, fait remarquer que la plus importante fonction d'un engrais à acide phosphorique est de hâter la maturité, et il exprime l'opinion que son application hâterait matériellement la maturation de la récolte de blé, surtout dans une saison mauvaise. Par ce moyen, le blé atteindrait la période du "hustage" avant qu'il y ait grand risque de la première gelée d'automne et que le temps de l'enlever soit venu. Il suggère une application de, disons, 350 livres de superphosphate par acre, semé à la volée ou par sillons, dans un terrain préparé pour le plantage. Afin d'en faire mieux ressortir les effets, le Dr Shutt conseille d'en laisser une bande sur toute la longueur sans lui appliquer le même traitement.

—O—

rapidement et une grande surface de nouvelles feuilles est bientôt exposée après que l'application a été faite et c'est cette surface découverte qui est une source d'infection. Trois ou quatre arrosages durant la saison seront nécessaires pour conserver les feuilles couvertes et les plantes exemptes de maladies et d'insectes.

Faites les applications à fonds, en mouillant entièrement toutes les parties de la plante avec une fine poussière d'eau, comme un embrun. Un arrosage à la grosse n'est pas aussi efficace qu'un arrosage finement divisé.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, allez à une ferme expérimentale ou au représentant du district pour avoir un livret pour arrosage, ou adressez-vous directement à la ferme expérimentale centrale, à Ottawa. Ces livrets vous donneront des instructions complètes pour mélanger et appliquer les arrosages afin de maîtriser tous les insectes destructeurs et les maladies.

—O—

Achetez des timbres d'épargne.